



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne



Comité européen des Droits sociaux (CEDS) 272^e Session, Strasbourg, 30 juin-4 juillet 2014

Ordre du jour

Réclamations collectives

Le Comité examinera l'état d'avancement des procédures relatives aux réclamations suivantes :

- Fédération européenne des Associations nationales travaillant avec les Sans-abri (FEANTSA) c. Pays-Bas, Réclamation n° 86/2012
- *Finnish Society of Social Rights* c. Finlande, Réclamation n° 88/2012
- Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe (FAFCE) c. Irlande, Réclamation n° 89/2013
- Conférence des Eglises européennes (CEC) c. Pays-Bas, Réclamation n° 90/2013,
- *Confederazione Generale Italiana del Lavoro* (CGIL) c. Italie, Réclamation n° 91/2013
- Association pour la Protection des Enfants (APPROACH) Ltd c. France, Réclamation n° 92/2013
- Association pour la Protection des Enfants (APPROACH) Ltd c. Irlande, Réclamation n° 93/2013
- Association pour la Protection des Enfants (APPROACH) Ltd c. Italie, Réclamation n° 94/2013
- Association pour la Protection des Enfants (APPROACH) Ltd c. Slovénie, Réclamation n° 95/2013
- Association pour la Protection des Enfants (APPROACH) Ltd c. République tchèque, Réclamation n° 96/2013
- Association pour la Protection des Enfants (APPROACH) Ltd c. Belgique, Réclamation n° 98/2013
- Fédération des Associations familiales catholiques en Europe (FAFCE) c. Suède, Réclamation n° 99/2013
- Centre européen des Droits des Roms (CEDR) c. Irlande, Réclamation n° 100/2013
- Conseil Européen des Syndicats de Police (CESP) c. France, Réclamation n° 101/2013
- *Associazione Nazionale Giudici Di Pace* c. Italie, Réclamation n° 102/2013
- *Bedriftsforbundet* c. Norvège, Réclamation n° 103/2013
- Forum européen des Roms et des Gens du Voyage (FERV) c. République tchèque Réclamation n° 104/2014
- Associazione sindacale « La Voce dei Giusti » c. Italie Réclamation n° 105/2014
- Finnish Society of Social Rights c. Finlande Réclamation n° 106/2014
- Finnish Society of Social Rights c. Finlande Réclamation n° 107/2014

- Finnish Society of Social Rights c. Finlande
Réclamation n° 108/2014
- Finnish Society of Social Rights c. Finlande
Réclamation n° 109/20104

Examen de rapports nationaux : Conclusions 2014 au titre de la Charte et Conclusions XX-3 (2014) au titre de la Charte de 1961

Le Comité est en train d'examiner des rapports nationaux soumis sous le cycle de rapports en cours qui couvrent les dispositions de la Charte relatives aux droits liés au travail.

Il examinera la situation dans les Etats suivants : Finlande, Danemark, Serbie, Norvège, Roumanie, Monténégro, la République de Moldova, Italie et Arménie.

Echange de vues avec l'OIT (à confirmer)

Le Comité tiendra un échange de vues avec les experts de l'OIT sur les droits du travail.